

**Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine-Est.
CLC/DPE**

Planification stratégique
2008/2015

Janvier 2008

Sommaire

Note introductive

I°/ Présentation de la structure

II°/ Contexte externe

II-1 Environnement social

II-2 Analyse de la situation mondiale

II-3 Les acteurs et les dynamiques

II-4 Les tendances actuelles du développement au Sénégal

II-5 Les résultats de l'analyse du macro-environnement

III°/ Analyse interne

III-1 Les défis

III-2 Les solutions préconisés

III-3 Les ressources

IV°/ Les programmes développés

V/ Les projections dans le futur

V-1 La vision

V-2 La mission

V-3 Les objectifs stratégiques

VI°/ Le plan d'action

VI-1 Les résultats attendus

VI-2 Le cadre logique global

Note introductive

Ce qui est nouveau dans les approches de définition du développement, c'est de partir de ce qui menace le développement, à savoir la pauvreté, et de prendre ensuite l'homme comme objectif référentiel en tant qu'objet et finalité du développement. Ainsi les années 90-2000 sont caractérisées par l'apparition du paradigme du développement humain durable.

Tout comme la commission Sud, le PNUD faisait de l'homme le centre du développement. Ainsi la pauvreté devient à la fois l'élément clé de détermination du niveau de développement des communautés et l'objectif prioritaire de toutes les actions de développement.

Dans cette optique, le développement humain devient antinomique de la pauvreté qui peut être définie, selon le PNUD, comme une privation de possibilités de choix et d'opportunités qui permettraient aux individus de mener une vie décente (RMDH, 1995).

Au Sénégal, toutes les actions de développement sont alignées sur la stratégie de réduction de la pauvreté. Cette stratégie elle-même s'aligne sur les objectifs du millénaire pour le développement, donnant à cet exercice de planification stratégique une projection sur 2015, terme de la plupart des programmes articulés sur les stratégies de pauvreté, Avec deux phases essentiels :

- 2007-2011 : portant sur le renforcement de l'organisation et des initiatives économiques et des services aux membres ;
- 2011-2015 : portant sur le développement économique de la localité.

Au regard de ce qui précède, ce présent plan stratégique du CLC DPE s'aligne sur les stratégies de résolution des questions de pauvreté et l'atteinte des OMD.

Au bout d'un processus de réflexion approfondie sur le contexte historique, géographique, et économique, la situation des ménages, le CLC DPE a procédé à un diagnostic approfondi de sa structure. Il en est ressorti des défis majeurs, qui constituent des obstacles au développement de l'organisation fédérative et à l'épanouissement des populations dans le cadre des activités mises en œuvre.

I°/ Présentation du CLC/DPE

Nom et coordonnées de l'organisation :

CLC/DPE : Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine Est

Cité Stagd 1 Villa 5057 Pikine Ex Icotaf

BP : 18662

DAKAR - Sénégal

Tél : 00221 854 60 83

Email : clcdpe@yahoo.fr

Statut de l'organisation :

Le Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine-Est est une structure fédérative regroupant les réseaux et fédérations d'association de la commune d'arrondissement de Pikine-Est dans le cadre de l'exécution du programme de développement quinquennal Pikine-Est/Anvers.

La vision stratégique du CLC/DPE se traduit par :

- le raffermissement et la consolidation des liens entre les structures membres ;

- le développement organisationnel et institutionnel des structures membres ;
- le développement d'une synergie entre les acteurs locaux sur les axes de développement de leur localité ;
- l'affirmation du rôle du CLC/DPE en tant qu'interface entre ses structures membres et les partenaires au plan local, national et international ;
- le partenariat technique et stratégique du CLC/DPE par rapport à ses composantes.

Forme juridique : Association sans but lucratif

Secteur d'activités et types d'activités :

Le CLC/ DPE est une structure circonscrite à la commune d'arrondissement de Pikine-Est par conséquent sa zone d'intervention se limite au territoire communale.

Dans sa stratégie de développement à la base le CLC/DPE s'est fixé comme objectif d'intervenir sur 6 volets à savoir :

- La culture
- Le sport
- La santé
- L'assainissement et la gestion de l'environnement
- L'entrepreneuriat local et les activités génératrices de revenus
- L'éducation et la formation.

Le Cadre est une structure de concertation et d'orientation regroupant l'ensemble des acteurs du programme.

Composition du bureau

Nom	Profession	Appartenance au collectif	Fonction	Nombre d'années au sein du conseil
Mr Karou Alassane Sy	Moniteur de collectivité éducative	CGE	Président	05
Mr Maurice Gomis	Comptable	COGAPE	Vice président	05
Mr Amadou Guèye	Economiste	CAS	Secrétaire administratif	05
Mme Yaye Sokhna Ndiaye	Couturière	UGFP	Trésorière générale	05
Mr Ismaïla Diop	Educateur	CAS	Trésorier général adjoint	03
Mr Bira Wade Ndiaye	Moniteur de collectivité éducative	CGE	Président commission animation/étude	02
Mr Ibrahima Diaw	Manager culturel	PEC	Président commission artenariat /communication	02
Mr .Adama Diouf	Professeur	CEPPE	Président commission éducation et formation	03
Mr Sara Ly	Entrepreneur	UCMP	Président commission AGR	02

Equipe technique

Nom	Niveau d'étude	Années d'expérience dans le mouvement associatif	Fonction au sein de l'organisation	Nombres d'années au sein de l'organisation
Abdoulaye Faye	DEUG	15 ans	Chargé de programmes (CR/ANE)	6 ans
Abdoul Aziz Ndiaye	DEUG	12 ans	Animateur ASB (CR /Anvers)	8 ans
Farimata Diawara	DEUG	12 ans	Animatrice du volet RODI	8 ans
Ibrahima Guèye	BAC	15 ans	Animateur du volet Entreprenariat /AGR	8 ans
Alioune Badara Mbaye	BAC	15 ans	Animateur du volet Partenariat CL et citoyenneté	8 ans
Famara Soly	Maîtrise	12 ans	Responsable administratif et financier.	2 ans
Aïssatou Ndiaye	BAC	8 ans	Assistante administrative	7 ans

Les différents acteurs composant le CLC/DPE et leurs missions

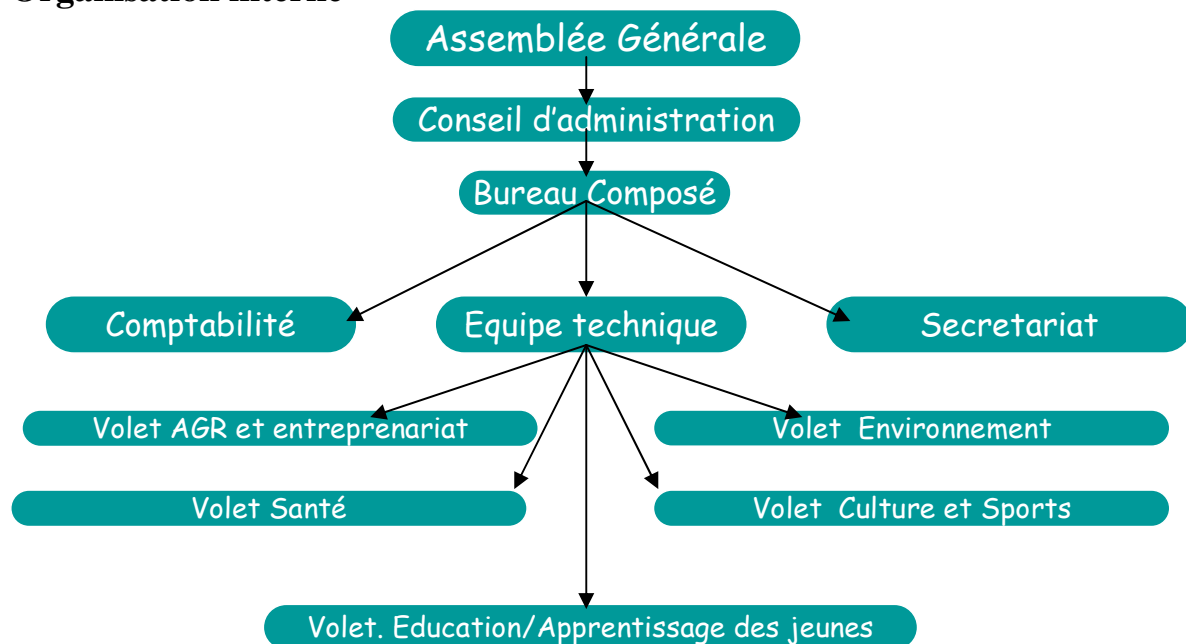
Le CLC/DPE est composé de différentes associations qui travaillent sur le terrain. Celles-ci sont au nombre de 10 :

1. L'association des **Handicapés de Pikine-Est (AHPE)** est née en 2000 avec la mise en place d'un comité de pilotage de 6 membres. L'association compte actuellement plus d'une soixantaine de membres composée en majeure partie d'handicapés moteurs et visuels. Le but de cette association vise une meilleure prise en charge des handicapés. Elle lutte contre l'exclusion des handicapés.
2. L'association des **délégués de quartier (ADQ)** est antérieure au programme Pikine-Est/Anvers. Elle regroupe 17 délégués quartiers tous retraités. Sa reconnaissance juridique remonte à 1998 et elle compte un bureau de 9 membres. Les délégués jouent un rôle important de gestion des conflits dans les quartiers. Les nombreuses sollicitations dont ils sont l'objet ne sont pas suivies de mesures d'accompagnement en termes de moyens d'intervention. En plus de l'établissement des documents administratifs, les délégués gèrent les conflits dans les quartiers et s'occupent des cas d'enfants retrouvés.
3. Le **Collectif des Daaras de Pikine-Est (CDPE)** est une organisation composée des maîtres des 26 daaras et des encadreurs de deux institutions scolaire et préscolaire franco-arabe. A la suite de la restructuration des organisations à la base la nécessité de créer un cadre pour l'enseignement non formel a favorisé le regroupement des maîtres de daaras et des encadreurs des institutions franco-arabes en une entité autonome défendant leur spécificité. Le CDPE est en pleine phase de formalisation et l'organisation mène sur le terrain un véritable travail de sensibilisation et d'information de ses membres.
4. La **Coordination des écoles publiques de Pikine-Est (CEPPE)** est une structure regroupant les associations de parents d'élèves et les équipes pédagogiques des 6 écoles publiques et du CEM de Pikine-Est. Elle a été mise sur pied en 2000 avant le financement d'infrastructures dans les écoles exécuté par le programme Pikine-Est/Anvers. La structure s'est organisée à partir de cette date pour être pris comme acteur dans le programme .Au plan de la représentation notons que ce sont les écoles qui sont membres .
5. Le **Comité de gestion de l'environnement (CGE)** est l'émanation des CSQ des 17 quartiers de Pikine-Est. Grâce à une stratégie d'implication et de responsabilisation des populations le CGE est présent dans tous les quartiers de la commune d'arrondissement. L'objectif de cette association est de lutter contre la dégradation de l'environnement et les conséquences des inondations dont sont confrontés la plupart des quartiers de Pikine-Est par :
 - un programme de lutte contre les eaux usées
 - un programme de lutte contre les inondations
6. Le **Collectif des groupements Associatifs de Pikine –Est (COGAPE)** est composé des :
 - ASC (les Associations Sportives et Culturelles)
 - ADQ (les Associations de Développement de Quartiers)Les activités prédominantes du COGAPE sont :

- l'éducation
- le Sport
- les AGR

7. **Pikine Est Culture (P. E .C)** est une structure regroupant tous les acteurs culturels et les corps d'artistes de la commune d'arrondissement de Pikine-Est. Les objectifs de l'association sont de promouvoir la culture dans la banlieue par la redynamisation de la vie culturelle à Pikine –Est.
8. L'**Union des Corps de Métiers de Pikine (UCMP)** regroupe 140 artisans travaillant dans 9 corps de métier de l'artisanat. Il s'agit de menuisiers, ouvriers du bâtiment, couturiers, métallurgistes, sculpteurs et mécaniciens, etc. Le programme vise à regrouper les artisans en vue de recréer un cadre d'informations et d'échanges pour la promotion de leurs activités.
9. L'**Union des Groupements Féminins de Pikine-Est (UGFP)** est la structure fédérative des groupements de femmes .Elle regroupe en son sein 44 groupements de femmes dans et hors de la commune d'arrondissement. Intéressée aux problèmes socio-économiques du département de Pikine, et en particulier aux problèmes de la condition des femmes et des jeunes filles, l'UGFP initie un projet pour une prise charge de leurs préoccupations. Ainsi l'action visée à travers ce programme, consiste à résoudre des problèmes fondamentaux à savoir, ouvrir des perspectives aux groupements constitutifs en favorisant la création d'emplois et de ressources par les AGR.
10. La **Coordination des Acteurs pour la Santé (CAS)** est née de la volonté des acteurs évoluant dans le domaine de la santé de s'organiser et d'unir leurs actions pour la prise en charge des problèmes de santé de la population de Pikine-Est. Le CLC/DPE a favorisé cette émergence par le manque de répondant au niveau du volet santé.

Organisation interne



II°/ Contexte externe

II-1 Environnement social

Contexte national

Depuis 1996, le Sénégal a emprunté la voie de la décentralisation approfondie qui, aujourd'hui, est parvenue à transférer des responsabilités importantes aux autorités locales chargées des destinées des collectivités locales dotées de compétences et de personnalités juridiques. Avec la dernière réforme de l'administration territoriale et locale, on dénombre onze (11) régions, soixante sept (67) communes, quarante trois (43) communes d'arrondissement et trois cent vingt (320) communautés rurales.

Ce mouvement de localisation du centre vers la périphérie touche non seulement les principes de fonctionnement du système administratif, mais encore crée une nouvelle dynamique, un nouvel esprit, une nouvelle manière de gouverner. Par conséquent, le niveau local devient le lieu du partenariat, de la concertation, de la coordination et de l'évaluation des actions de développement entre différents acteurs (autorités centrales ou locales, intervenants, ASC, OCB, privés, services techniques, structures financières de développement, etc...). Cette décentralisation induit par la force des choses le développement local qui est aujourd'hui une préoccupation majeure des acteurs locaux et des partenaires au développement.

Le développement local, dans sa stratégie, vise tout simplement à redonner aux populations une maîtrise de leur développement dans un territoire donné, en vue d'améliorer leurs conditions de vie très affectées par les plans d'ajustement structurels de l'Etat avec l'appui des bailleurs de fonds.

Ce bouleversement institutionnel, du sommet à la base, s'est opéré dans un contexte socio-économique si alarmante dans des pays africains : Pays pauvres très endettés (PPTE), comme le Sénégal que l'on parle de moins en moins de lutte contre le sous-développement mais de lutte contre la pauvreté.

La lecture du tableau des indicateurs de développement clé donne un aperçu de la situation de la paupérisation à l'instar du Sénégal inscrit dans la liste des pays pauvres très endettés (PPTE).

Tableau : Indicateurs de développement clé

Indicateurs	Valeur	Année
Population	10 425 200	2002
Taux de croissance population	2,5%	2004
Espérance de vie à la naissance	50,4	2005
PNB par tête (en us\$)	635	2003
Dette extérieure PIB (en us\$)	22,1%	2007
Population en dessous seuil de pauvreté	57,1%	2002
Prévalence HIV AIDS chez les adultes	0,7%	2002
Population avec accès à l'eau potable	93,5%	2002
Proportion malnutrition chez les -5 ans	17 et 22%	2005
Taux Brut de Scolarisation	82,5	2005
Filles Garçons école primaire	5,1 point	2005
Taux de mortalité des moins de 5 ans	61 ‰	2005
Taux de mortalité maternelle (100.000 naissances vivantes)	401	2007

Source : Suivi des objectifs du millénaire au Sénégal.

II-2 Analyse de la situation mondiale

La situation mondiale est marquée par l'avancée de la mondialisation et de la globalisation qui se traduit par l'ouverture obligatoire des marchés, la main mise sur l'économie internationale par les multinationales, la flambée des prix du pétrole qui atteint la barre des 100 dollars US, l'avènement des pays émergeant économiquement en Asie du Sud-est qui se positionnent sur le marché mondial des biens et services. D'autre part, une nouvelle définition des relations nord/sud surtout entre l'Europe qui a renforcé son dispositif communautaire et l'Afrique toujours en recherche d'un leadership pour asseoir son unité. En effet, la proposition d'un nouveau cadre de partenariat entre l'Europe et l'Afrique, basé sur des accords de partenariat économique (APE) dont la quintessence repose sur l'ouverture réciproque des deux marchés synonymes d'échanges économiques déséquilibrés.

II-3 Les acteurs et les dynamiques

La gouvernance locale est devenue aussi un enjeu majeur pour les collectivités locales. La décentralisation a créé des espaces publics locaux de concertations (comités de développement local, cadres de concertation au niveau départemental et au niveau communal) où se retrouvent les acteurs sociaux et les institutions locales pour définir une planification du développement local.

Ce sont des lieux d'apprentissage de la démocratie directe, d'expérimentation contrôlée du partage du pouvoir entre élus et population, de régulation entre intérêts différents et souvent divergents.

Certaines organisations fortes (professionnelles, paysannes, commerçantes, socioculturelles...) y sont bien représentées, décidées à participer directement à la gestion des affaires publiques.

Devant cette situation, le Gouvernement du Sénégal en vue de lutter efficacement contre la pauvreté et assurer sa réduction d'au moins 50% d'ici 2015, a adopté en décembre 2001, un Document stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DRSP), cadre unique de planification du développement économique et social qui s'articule sur quatre (04) composantes :

- La création de richesses ;
- Le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base ;
- L'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ;
- Une approche participative de la PSE (Planification, Suivi-Evaluation).

II-4 Les tendances actuelles du développement au Sénégal

Politiques d'éducation et de santé Les politiques d'ajustement structurel (PAS) engagées au milieu des années 80 ont entraîné le désengagement progressif de l'Etat, remettant en cause des acquis capitalisés après les indépendances notamment en matière de scolarisation. Les nouvelles politiques d'éducation (PDEF) et de santé (PDIS) se basent sur la privatisation et la contractualisation, menant à une dualisation des prestations sociales.

Pour atteindre un taux de scolarisation acceptable (68,3% en primaire; 22,9% cours moyen et 10,7% en secondaire), l'état privilégie le recrutement de volontaires et de contractuels¹ à la place d'enseignants professionnels. Comme les effectifs scolaires augmentent sans contrepartie en infrastructures et équipements, le recours au système du double flux se répand, tandis que les plus aisés recourent au privé pour une meilleure qualité des services. Et malgré les campagnes de sensibilisation menées par l'état et autres organisations, l'écart reste important entre les filles et les garçons.

¹ La formation de certains n'excède pas 3 mois

La politique de santé tourne d'une part autour de la mise en place d'établissements publics de santé liés à l'Etat par un contrat plan et d'autre part sur une contribution de plus en plus importante des communautés. Les compétences en matière de santé ont été décentralisées au niveau régional et local. La participation financière des populations aux coûts de la santé s'élève à 42% contre 30 % de prise en charge par l'Etat. La prise en charge de la santé se fait donc avec d'autres modalités et mécanismes que ceux qui passent par l'Etat pour ne citer que l'émergence de mutuelles de santé.

La politique de réduction de la pauvreté tente de relever les performances socio-économiques à travers une croissance soutenue. L'état a pu corriger les écarts constatés à travers ses indicateurs macro économiques, mais malgré des taux de croissance de 5 à 6% l'an, la pauvreté demeure² tandis que le nombre de travailleurs sous contrat à durée indéterminée se réduit. Ils sont désormais à la merci des employeurs avec des contrats plus précaires.

Les services publics sont en déliquescence : la santé, l'éducation se privatisent de plus en plus, tandis que les secteurs de l'eau, du téléphone et de l'électricité ont été entièrement privatisés.

Le secteur privé a développé un tissu économique plutôt informel, entraînant un dualisme urbain/ rural au détriment du second. Ceci est à l'origine de beaucoup d'inégalités sociales. 65 % de la population vit en milieu rural et contribue seulement à hauteur de 7% du PIB. Et sur le taux de croissance de 5% constaté en 2001/2002, le secteur primaire a contribué pour moins de 0,5%.

Par ailleurs, la politique de promotion des investissements se heurte à un environnement pas suffisamment attractif pour des investissements importants.

Droits sociaux

Pour l'éducation, la priorité est l'atteinte du taux de scolarisation universel et la qualité de l'enseignement. Les objectifs du plan de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) sont entre autres :

- d'améliorer la gestion du secteur en prenant en compte la décentralisation ;
- de démocratiser l'éducation préscolaire, d'améliorer la qualité de l'enseignement ;
- d'optimiser la rentabilisation des structures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle,
- d'adapter l'enseignement supérieur aux besoins du marché par le renforcement de la recherche scientifique et technique et d'étendre l'utilisation des nouvelles technologies.

Les priorités des pouvoirs publics en matière de santé sont la lutte contre le Sida, le paludisme (1^{ère} cause de consultation), la santé de la reproduction, la lutte contre la malnutrition. Pour ce faire le PDIS (plan de développement sanitaire) et le PRN (programme de renforcement de la nutrition) ont été élaborés.

Le principal acteur de la coopération multilatérale dans ce domaine est la banque mondiale. Son approche part de l'Etat central et de ses services décentralisés pour atteindre les écoles et établissements sanitaires du pays.

Et face à un système d'assurance maladie discriminatoire³, l'état affirme aussi sa volonté politique d'inscrire la mutualité dans le PNDS (Plan National de Développement de la Santé), en 1998, en créant la cellule d'appui aux mutuelles de santé (CAMICS) et en adoptant le 15 avril 2003, une loi relative aux mutuelles de santé. La CAMICS se doit d'être l'interface entre

² Selon les indicateurs du développement humain, le Sénégal se situe en 15e position sur 173 pays.

les Mutuelles de Santé et les prestataires de soins, de créer un cadre national de concertation des différents acteurs et un espace d'échanges pour un développement harmonieux des mutuelles de santé au Sénégal. La CAMICS est appuyée par des promoteurs (ONG, Associations, OI, etc.)⁴.

Place des organisations communautaires dans la lutte contre la pauvreté

Le constat de la multi-sectorialité et de la multifonctionnalité de la loi 83-07 a rendu caduque la loi 87-07 dès son entrée en vigueur. Il s'en est suivi un phénomène de marginalisation et un abandon progressif des structures existantes par les secteurs spécialisés, qui étaient les plus productives (élevage, pêche, consommation). Quant aux structures purement associatives et aux organisations féminines elles ne sont jamais senties concernées par la loi, qui pourtant les considéraient comme des maillons des sections coopératives.

Le vide a été comblé par les GIE de différents types des structures à but coopératif et associatif. La vocation économique des GIE explique largement le besoin de performance économique de ces organisations sociales.

Les organisations communautaires sont des structures multifonctionnelles et multisectorielles.

Toutefois, la question de la planification de la contribution reste posée. En effet, le suivi du DSRP, a montré la difficulté de disposer de données disponibles sur les organisations de la société civile, en particuliers sur les organisations communautaires ; D'où l'importance de cet exercice de diagnostic.

II-5 Les résultats de l'analyse du macro environnement

Le contexte actuel est caractérisé par la concentration des efforts de tous les gouvernements, notamment du système des nations unies sur la résolution des problèmes de pauvreté. Il s'y ajoute qu'une large part des efforts de la communauté internationale est orientée vers.

Vers la promotion de la bonne gouvernance, en vue de favoriser un climat favorable à la résolution des questions de pauvreté.

La mondialisation a ceci de positif qu'elle rappelle que les individus sont la véritable richesse d'une nation. Le développement a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, en bonne santé (rapport mondial sur le développement humain 1999).

Toutefois, elle crée des situations nouvelles : elle approfondit et rend plus immédiates les relations entre être humains et ainsi que les impacts des actions posées chaque jour d'un bout à l'autre du monde.

Les impératifs du développement humain imposent le renforcement de la gouvernance locale, nationale, régionale, mondiale, de maintenir les bienfaits du marché à l'intérieur de limites clairement définies et d'engager des actions volontaristes pour prendre en charge les groupes les plus fragiles.

Au niveau mondial, elle se traduit par la volonté d'un nouveau partenariat des pays les plus riches vers les plus pauvres.

Depuis la Déclaration du Millénaire de 2000, la Communauté Internationale, sous l'obédience de l'Organisation des Nations Unies, s'attèle pour la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement. Ainsi, une campagne mondiale en faveur de ces objectifs se développe à grande vitesse et bénéficie de l'adhésion massive des acteurs intéressés par la question du développement. A cet égard, des séries de conférences se multiplient à l'échelle planétaire pour propulser ces objectifs comme la voie la mieux indiquée pour asseoir un niveau de développement durable et équitable au bénéfice des pays pauvres dans un contexte séculaire de mondialisation.

Au niveau sous régional, elle se traduit par une concertation entre pays concernés et entre eux et leurs partenaires.

Le continent africain, en l'occurrence sa partie subsaharienne, symbolisent l'extrême pauvreté à travers le monde et sont de fait les zones les plus concernées par cette initiative mondiale. Consciente de cette situation, la troisième conférence sur le développement de l'Afrique (TICAD III, octobre 2003) tenue à Tokyo, a servi de prétexte pour la Communauté Internationale et les autorités africaines de prendre des mesures concrètes visant à revisiter le partenariat nord-sud en cours (aide publique au développement, dette extérieure, investissement direct étranger) en faveur de la réalisation des OMD.

Au niveau national, elle se traduit par l'abandon des anciennes formes de planification à travers les lettres de politiques, au profit de l'adoption de stratégie concertée. Avec l'avènement de nouvelles formes de planification, des changements apparaissent dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre :

- l'élaboration des programmes remplace les déclarations d'intention ;
- les ministères définissent des stratégies sectorielles ;
- les populations, les institutions et secteur privé agissent comme des acteurs à part entière ;
- les catégories les plus fragiles prennent conscience de leurs conditions et se constituent en groupes de défenses de leurs propres intérêts.
- l'engagement des parties prenantes dans le processus favorise l'obligation de réalisation des objectifs.

Dans ce même sillage, le Sénégal, classé parmi les pays pauvres très endettés, s'est lancé dans un processus d'appropriation des recommandations issues de la déclaration du millénaire de 2000. Ce processus national a démarré avec des séries de concertations entre l'Etat et tous ses partenaires (secteur privé, société civile, organisations communautaires de base et partenaires extérieurs en l'occurrence le Millenium Project et Monsieur Jeffrey SACHS, économiste principal du PNUD chargé des OMD) lesquelles concertations ont abouti à la réalisation du rapport national de suivi des OMD en mai 2003. Ce rapport a permis de faire une analyse approfondie des tendances observées en termes de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Pour se conformer à l'agenda des Nations Unies, il est actuellement attendu du Sénégal d'entamer une nouvelle phase qui consiste à élaborer un document national de stratégies pour l'atteinte des OMD en 2015. Par ailleurs, le contexte national actuel est marqué par la mise en œuvre de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté dans le cadre de l'Initiative PPTE. Compte tenu du lien direct existant entre la SRP et les OMD, une articulation des deux instruments de politique économique et sociale s'avère indispensable. La formule qui semble évidente est l'intégration de la SRP comme une composante de la Stratégie Nationale pour l'atteinte des OMD dans la mesure où l'OMD n°1 n'est rien d'autre que la traduction à long terme de la SRP. A partir de ce constat, il est logique de retenir, comme cela s'est fait dans le cadre de

l'élaboration du DSRP, la «création de richesse» comme axe prioritaire pour l'atteinte de l'OMD n°1 tout en se fixant 2015 comme horizon temporel⁵.

III°/ Analyse interne

L'analyse interne de l'organisation du CLC/DPE a fait ressortir les défis qui s'opposent à la réalisation des objectifs stratégiques.

III-1 Les défis

1. la difficulté de matérialiser la vision du CLC/DPE sur l'échiquier du développement de la commune
2. l'exploitation inefficace des ressources humaines considérables dont dispose le CLC/DPE ainsi que les organisations de base ;
3. l'absence d'un plan de communication efficace pour promouvoir le développement à la base ;
4. le fonctionnement aléatoire des organes du CLC/DPE qui rend son action non visible ;
5. l'absence de procédures de gestion partagées et connues par tous les acteurs ;
6. le niveau de développement organisationnel encore très faible à la base ;
7. l'absence d'une décentralisation de la gestion des activités au niveau des composantes rendant ainsi aléatoire leur viabilité;
8. les services d'appui aux organisations membres sont minimes et parfois insignifiants par rapport aux attentes ;
9. Les OCB à la base ne jouent pas leur rôle du fait du fonctionnement aléatoire des organes de ces organisations
10. L'absence de cadres de concertation formalisés avec les acteurs locaux dont notamment les collectivités locales principaux responsables du processus de développement local ;
11. La rareté des ressources notamment financières pouvant permettre de prendre en charge les aspirations légitimes de développement du CLC/DPE et des organisations affiliées.

III-2 Les solutions préconisées

Les solutions préconisées s'orientent vers six axes à savoir :

- 1- L'amélioration de la gestion par la mise en place de mécanismes privilégiant la transparence et la bonne gouvernance dans les programmes et projets au profit des communautés ;
- 2- L'instauration des mécanismes d'animation et du suivi des structures membres par rapport à leur processus de renforcement organisationnel et de développement institutionnel ;
- 3- La décentralisation de l'exécution des projets et programmes au niveau des organisations membres ;
- 4- Le renforcement de la position du CLC par rapport à l'amélioration de l'appui et des services aux membres ;
- 5- Le renforcement des initiatives économiques et les activités génératrices de revenus pour les couches les plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes ;
- 6- La diversification du partenariat et des sources de financement des programmes de développement initiés.

⁵ Etude sur l'Omd 1, création de richesse, sous secteur entrepreneuriat péri- urbain et rural

III-3 Les ressources

Pour relever ces nombreux défis auxquels le CLC est confronté il faut le concours de différentes ressources à savoir :

Les ressources humaines

Le management des organisations et des projets fait appel à des compétences et des capacités intrinsèques des acteurs chargés de conduire ce processus. Dans le cadre de ce plan stratégique l'accent sera mis sur le renforcement du leadership et de la qualité dans le choix des hommes. Pour cela il est nécessaire de disposer :

- de leaders associatifs bien formés aux nouveaux concepts de leadership et de management des organisations et sur les concepts clés du développement communautaire et de la dynamique des groupes;
- d'animateurs bien formés aux techniques et aux outils d'animation, de suivi et de gestion des projets et programmes ;
- d'acteurs associatifs bien informés sur les pratiques en matière de développement à la base et maîtrisant parfaitement leur environnement.

Les ressources matérielles

Le CLC/DPE dispose d'infrastructures et d'équipements acquis dans le cadre du premier programme d'appui de la Province d'Anvers à la commune d'arrondissement de Pikine-Est. Il s'agit du bâtiment abritant le siège et l'équipement en matériel informatique et bureautique appropriés pour la gestion des programmes.

Cependant, il convient de préciser que cet acquis même s'il sécurise le CLC/DPE sur le plan institutionnel n'est pas bien rentabilisé vu les nombreux apports qu'il peut engendrer notamment dans la formation des acteurs et la communication entre le CLC et les organisations de base. En effet, le CLC dispose d'un espace approprié pour pouvoir développer un centre de ressources dont la vocation sera d'accompagner les acteurs par des formations, dans l'identification de projets porteurs et la recherche de créneaux pour le financement de leurs activités.

Les ressources financières

Depuis son avènement la seule source de financement a été le programme d'appui de la Province d'Anvers en Belgique, lequel programme avec l'élargissement à de nouvelles communes ne constitue plus un moyen conséquent et durable de financement des projets et programmes. A cet effet, une politique d'auto financement et de recherche de ressources additionnelle a été réfléchi et proposée qu'il s'agira d'opérationnaliser. Cette politique induit l'orientation vers de projets porteurs générateurs de revenus injectables dans le fonctionnement du CLC/DPE et dans l'appui aux projets des organisations membres et des OCB de premier niveau.

IV°/ Les programmes développés

Selon les priorités qui sont définies suivants les différentes phases de développement un certain nombre de programmes a été développé parmi lesquels :

- Un programme d'appui à l'expression culturelle par le soutien à l'organisation de trois éditions du Festival Pikine-Est Culture (FESPEC) inscrit désormais dans l'agenda culturel local ;
- Un programme d'appui au volet sport plus particulièrement au football avec l'organisation régulière de compétition de petite catégorie ;
- Un appui au volet santé par la promotion de la santé à la base et de la mutualisation ;
- Un programme d'appui aux initiatives en matière d'assainissement et d'amélioration du cadre de vie ;
- Un appui à des projets économiques pour favoriser la promotion de l'entrepreneuriat local et des activités génératrices de revenus aux profits de couches les plus vulnérables de la population à savoir les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap;
- Un programme d'appui à l'éducation et à la formation notamment des enfants, des jeunes, des femmes et des handicapés.

V/ Les projections dans le futur

V-1 La vision

La vision exprimée par le CLC/DPE est qu'un développement local endogène durable de la commune d'arrondissement est possible mais passe nécessaire par une participation plus active de tous les acteurs notamment ceux organisés dans le cadre d'associations et de groupements. Cette vision est matérialisée par un engagement à promouvoir le développement institutionnel des structures membres par une politique de renforcement organisationnel et le développement des capacités des acteurs communautaires en vue d'en faire des interlocuteurs clés dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement au niveau de la commune.

V-2 La mission

L'amélioration des conditions de vie et l'épanouissement des populations étant la finalité de sa politique, le CLC juge primordial d'œuvrer à cet effet pour une amélioration du cadre de vie, une facilitation de l'accès aux soins de santé et à une formation adaptée ainsi qu'à une augmentation des revenus des couches vulnérables dont les femmes, les enfants, les jeunes, et les handicapés ainsi que les populations défavorisées en général.

Il s'est donné dès lors comme mission de promouvoir une dynamique communautaire en organisant, en conscientisant, en créant des cadres de concertation et en mettant en synergie les initiatives des acteurs à la base pour la satisfaction des aspirations des populations.

V-3 Les objectifs

L'objectif général :

L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.

Les objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1 : Améliorer le fonctionnement et la gestion du CLC/DPE et des structures membres

Par :

- la restructuration des fonctions et des tâches entre le CLC, les Unions et les OCB de 1^{er} niveau ;

- le renforcement des capacités techniques des membres ;
- la formation continue sur les textes de base et les mécanismes de fonctionnement des organisations ;
- le repositionnement géographique des unions et collectifs d'organisations de base au niveau des quartiers ;
- la mise en place d'un système d'information performant entre le CLC et les organisations de base permettant une harmonisation dans les démarches.
- le renforcement organisationnel et institutionnel des OCB
- A la mise en place de mécanismes de gestion participative et transparente ;
- le renforcement des initiatives et des services aux membres ;
- le recadrage du cadre d'intervention des différents collectifs d'associations.

Objectif spécifique 2 : Renforcer le positionnement de l'organisation et appuyer à la rentabilité des initiatives et la facilitation des services aux populations

Par :

- l'appui à la création de richesse et au renforcement du système de financement décentralisé.
- l'appui aux initiatives en matière de santé
- l'appui aux initiatives socio-éducatives
- le développement d'initiatives concertées en matière de gestion de l'environnement dans les quartiers
- l'appui aux initiatives d'accompagnement de la petite catégorie et à la revalorisation des autres disciplines sportives.
- l'appui aux projets culturels

Objectif spécifique 3 : Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives aux compétences transférées

Par :

- L'implication des acteurs associatifs polarisés par le CLC dans les mécanismes de prise de décisions concernant les compétences transférées à la commune d'arrondissement ;
- Le recentrage des activités de développement au bénéfice exclusif des ménages ;
- La création de mécanismes de suivi des interventions et de leur impact sur les populations ;
- La création de mécanismes de suivi et de coordination avec la commune par rapport à des programmes de développement concerté.

V-4 Les stratégies d'intervention

Le CLC a pris comme option d'intervenir dans six secteurs clés comme la santé, l'éducation, l'environnement, la culture, le sport ,l'entrepreneuriat économique et le RODI à travers :

- Le développement des stratégies communautaires de prévention et la promotion de la mutualité ;
- L'intégration des systèmes d'enseignement, la promotion de l'éducation de base et de la formation professionnelle ;
- La promotion de la gestion collective de l'environnement par la prévention, la sensibilisation et le développement d'une politique concertée d'assainissement ;
- La promotion des initiatives culturelles et la valorisation du potentiel artistique local ;

- La promotion de la petite catégorie par l'appui à l'encadrement et à la formation et le développement des infrastructures de base;
- Le développement de l'épargne et du crédit pour le financement des AGR et des PME ainsi que la promotion du « consommer local » ;
- Le développement institutionnel des organisations communautaires de base.

VI°/ Le plan d'action

VI-1 Les résultats attendus

Par rapport au volet RODI

- le fonctionnement et la gestion du CLC/DPE et des organisations membres sont améliorés qualitativement ;

A terme les indicateurs suivants permettront d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats

- d'ici 2 ans, une cartographie institutionnelle viable établie au niveau de la commune d'arrondissement
- d'ici 5 ans, 75% au moins des membres du CLC formés par rapport aux tâches spécifiques qui leur sont assignées ;
- 80% des collectifs et 60% des OCB membres au moins fonctionnent normalement suivant les textes régissant les associations d'ici 5 ans ;
- au moins 60% des OCB imprégnés des programmes développés par le CLC et y participent à leur mise en œuvre ;
- 50% des organisations de base membres au moins, fonctionnent sur la base de procédures de gestion claires d'ici 3 ans ;
- au moins 80% des collectifs d'associations ont mené des réflexions internes sur leur stratégie d'intervention par rapport à la planification stratégique du CLC/DPE ;

Activités :

1. restructuration des fonctions et des tâches entre le CLC, les Unions et les OCB de 1^{er} niveau ;
2. renforcement des capacités techniques des membres du CLC et des OCB partenaires en gestion de cycles de projets et en animation développement ;
3. formations en management des organisations et en gestion administrative et financière pour les membres du CLC et des organisations partenaires;
4. formations en dynamique de groupe pour les membres des OCB partenaires ;
5. mise en place d'un système de communication performant entre le CLC et les organisations de base.
6. appui au renforcement organisationnel et institutionnel des OCB par des ERO, des diagnostics institutionnels et des plans de renforcement ;
7. application de procédures de gestion administrative et financière ;
8. recadrage de l'intervention des différents collectifs d'associations par rapport aux priorités du CLC/DPE.

Par rapport au volet Santé

- l'auto prise en charge sanitaire est promue et assurée pour une frange importante de la population de la commune d'arrondissement;

A terme les indicateurs suivants permettront d'apprécier les résultats atteints :

- fonctionnalité d'au moins une structure de santé sur 2 et relèvement du plateau technique des espaces de santé communautaires ;

-
- accès aux services et couverture sanitaire assurée à au moins 10% de la population de la commune d'arrondissement de Pikine-Est ;
 - diminution du ¼ du taux de prévalence de certaines maladies comme le paludisme, le diabète et les maladies infantiles (rougeole, coqueluche, poliomyélite etc) ;
 - la mutuelle de santé fonctionnelle atteignant au moins le seuil critique de 6000 adhérents.

Activités

1. implication dans le fonctionnement des comités de santé actifs dans les postes de Touba Diacksao et Cité Pépinère ;
2. organisation de journées médicales (consultations, soins, dons de sang) ;
3. parrainage de cibles défavorisées (nécessiteux, talibés et personnes de 3^{ème} âge indigentes) ;
4. formation de relais /sensibilisateurs en matière de mutualité
5. restructuration et renforcement organisationnel de la mutuelle Sante Yalla ;
6. Sensibilisation / IEC / mobilisation sociale autour des questions d'auto prise en charge médicale ;
7. mise en place d'un fonds de solidarité pour appuyer la mutuelle Sante Yalla ;
8. appui à l'acquisition d'un siège pour la mutuelle communale Sante Yalla ;
9. élaboration et mise en œuvre d'une politique de partenariat avec des organismes d'appui aux mutuelles de santé

Par rapport au volet Education/formation

- l'accès durable à la formation professionnelle et à l'éducation de base est sensiblement amélioré ;

En termes d'indicateurs :

- au moins 500 jeunes (filles et garçons) formés à différents métiers sur les 5 ans à venir ;
- le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école amélioré de 5% chaque année au niveau de la commune de Pikine-Est ;
- le taux d'échec scolaire réduit au moins du ¼ d'ici 5 ans.

Activités :

1. établissement de la carte éducative de Pikine-Est
2. recherche-action pour la mise en place d'un centre polyvalent de formation professionnelle
3. appuis aux structures de formation professionnelle active dans la commune comme les centres de formation des jeunes filles et des handicapés ;
4. sensibilisation/Information/Mobilisation sociale en direction de l'inscription des filles et de leur maintien à l'école ;
5. accompagnement et appui institutionnel aux écoles associatives et aux écoles de troisième type ;
6. appui à la facilitation de la généralisation de l'obtention des bulletins de naissance pour les enfants en âge scolaire (audiences foraines);
7. renforcement des capacités pédagogiques des intervenants (encadreurs et répétiteurs) des écoles associatives et des daaras par un système de parrainage par des enseignants titulaires au sein du formel.

-
8. appui aux initiatives de création et au renforcement des structures d'éducation non formelle
 9. appui aux cellules pédagogiques mises en place par les acteurs éducatifs

Par rapport au volet Environnement

- le cadre de vie des populations de la commune d'arrondissement, est notablement amélioré.

En terme d'indicateurs d'atteinte des résultats:

- au moins un quartier de la commune sur deux assainis durablement d'ici 5 ans ;
- un système de collecte et de gestion des déchets solides et liquides mis en place et fonctionnel d'ici 5 ans ;
- d'ici 5 ans au moins 25% de la population sensibilisé et impliqué dans les actions de gestion du cadre de vie ;
- au moins 5 initiatives communautaires d'amélioration du cadre de vie entreprises chaque année au niveau des quartiers de la commune.

Activités

1. restructuration et dynamisation des CSQ ;
2. sensibilisation sur l'environnement et l'hygiène et la gestion des déchets ;
3. formation d'animateurs relais en PHAST (Participatory Hygiene And Sanitation Transformation) ;
4. facilitation à l'obtention de système de collecte des déchets pour les ménages ;
5. acquisition d'équipements pour les CSQ (matériel d'intervention) ;
6. campagne de désinfection et de lutte contre les sites larvaires de moustiques ;
7. organisation de journées d'assainissement des quartiers ;
8. dotation de bacs à ordures conventionnels aux ménages.

Par rapport au volet culture

- la commune d'arrondissement de Pikine-Est est un pôle culturel émergent dynamique ;

Les indicateurs d'atteinte des résultats porteront sur:

- une manifestation ou activité culturelle majeure tenue au moins chaque année ;
- 2 artistes au moins promus sur le plan national chaque année ;
- 50 artistes au moins formés et/ou renforcés dans leur art par an.
- au moins un projet de développement culturel majeur dans le domaine de la production soutenu par les partenaires au développement d'ici 3 ans ;

Activités :

1. élaboration et suivi d'un agenda culturel
2. organisation d'activités culturelles en lien avec l'agenda local, national ou international
3. organisation d'ateliers de formation et de renforcement de capacité artistique ;
4. appui à l'édition et à la production
5. recherche-action pour un projet de mise en place d'un studio d'enregistrement pour les jeunes talents

Par rapport au volet sport

- les disciplines sportives majeures et en priorité le football sont promues ;

Indicateurs :

- au moins 100 nouveaux pratiquants de football de petite catégorie sont enregistrés officiellement chaque année ;

-
- une vingtaine d'encadreurs d'écoles de football au moins formés d'ici 3 ans ;
 - au moins 10 jeunes footballeurs casés par an ;
 - deux autres disciplines au moins renforcées d'ici 3 ans ;

Activités :

1. appui à l'aménagement d'espaces de jeux et d'entraînement;
2. organisation de compétitions de la petite catégorie ;
3. formation technique des encadreurs ;
4. recherche-action pour la mise en place d'un centre de formation de football communal ;
5. organisation de journée de réflexion sur des disciplines sportives.

Par rapport au volet entrepreneuriat local et AGR

- l'accès aux financements pour la promotion de l'entrepreneuriat local et des AGR est facilité ;

Indicateurs :

- augmentation de 10% du taux d'épargne des ménages en 5 ans ;
- augmentation de 25% du volume de financement d'ici 3 ans ;
- au moins 50 emplois stables créés à partir des AGR par an ;
- 100 nouveaux bénéficiaires de financement de projets bancables d'ici 2 ans ;
- atteinte d'au moins 70% du taux de remboursement ;
- augmentation d'au moins 25% du revenu des bénéficiaires ;
- au moins 5 nouvelles micro entreprises créées chaque année.

Activités :

1. sensibilisation et prises de mesures incitatives par rapport à l'épargne et au crédit ;
2. mise en place d'un incubateur de micros entreprises ;
3. formations en entrepreneuriat et gestion de PME ;
4. mise en place de lignes de financement de projets bancables ;
5. financement de projets bancables ;
6. suivi évaluation des lignes de financements.

Par rapport au volet participation citoyenne et gouvernance locale

- les politiques et programmes relatifs aux compétences transférées sont élaborés de manière participative ;

Indicateurs :

- au moins d'ici 2009 un cadre de concertation, systématisé entre le CLC/DPE et la mairie à travers ses commissions par rapport à la préparation des plans budgétaires annuels;
- d'ici 2010 au moins chaque session budgétaire annuelle est élargie aux acteurs associatifs;
- d'ici 2009 une concertation élargie impliquant tous les acteurs et intervenants locaux est organisée conjointement par le CLC et la mairie ;
- d'ici 2010 au moins une initiative allant dans le sens de la définition d'un plan de développement de la commune.

Activités :

1. appui à l'organisation de rencontres d'échanges périodiques entre le CLC et les commissions de la mairie ;
2. appui à l'organisation d'ateliers de réflexion sur les volets d'intervention ;
3. appui à l'organisation du forum communal
4. appui à l'élaboration du plan local de développement et du plan d'investissement communal ;

VI-2 Le cadre logique global

Objectif général : L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.			
LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION (SV)	HYPOTHESES
<i>Objectif spécifique 1 :</i> Améliorer le fonctionnement et la gestion du CLC/DPE et des structures membres	D'ici 2015, existence de procédures de gestion harmonisées et des règles de fonctionnement partagées entre le CLC et les structures membres.	Les rapports de suivi. Les témoignages des acteurs du CLC et des organisations partenaires.	Le statut autonome des OCB peut être un frein à l'harmonisation sur les procédures.
Résultat 1 : le fonctionnement et la gestion du CLC/DPE et des organisations membres sont améliorés qualitativement ;	<ul style="list-style-type: none"> - d'ici 5 ans, 75% au moins des membres du CLC formés par rapport aux tâches spécifiques qui leur sont assignées ; - 80% des collectifs et 60% des OCB membres au moins fonctionnent normalement suivant les textes régissant les associations d'ici 5 ans ; - au moins 60% des OCB sont imprégnés des programmes développés par le CLC et participent à leur mise en œuvre ; - 50% des organisations de base membres au moins, fonctionnent sur la base de procédures de gestion claires d'ici 3 ans ; - au moins 80% des collectifs d'associations ont mené des réflexions internes sur leur stratégie d'intervention par rapport à la planification stratégique du CLC/DPE ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports de formation. Les rapports d'ERO. Les rapports de diagnostics. Les rapports de suivi. 	L'application de principes de bonne gestion basés sur la transparence et la participation restaurera la confiance au niveau du CLC et entre le CLC et les organisations de base gage d'avancées organisationnelles.

Objectif général : L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.			
LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION (SV)	HYPOTHESES
<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - restructuration des fonctions et des tâches entre le CLC, les Unions et les OCB de 1^{er} niveau ; - renforcement des capacités techniques des membres du CLC et des OCB partenaires en gestion de cycles de projets et en animation développement ; - formations en management des organisations et en gestion administrative et financière pour les membres du CLC et des organisations partenaires; - formations en dynamique de groupe pour les membres des OCB partenaires ; - mise en place d'un système de communication performant entre le CLC et les organisations de base. - appui au renforcement organisationnel et institutionnel des OCB par des ERO, des diagnostics institutionnels et des plans de renforcement ; - application de procédures de gestion administrative et financière ; - recadrage de l'intervention des différents collectifs d'associations par rapport aux priorités du CLC/DPE. 		<p>Les rapports de formation.</p> <p>Les rapports d'ERO.</p> <p>Les rapports de diagnostics.</p> <p>Les plans d'animations des OCB.</p> <p>Les plans de renforcement des OCB.</p> <p>Les rapports de suivi.</p>	
<p>Objectif spécifique 2 : Renforcer le positionnement de l'organisation et appuyer à la rentabilité des initiatives et la facilitation des services aux populations</p>	<p>- d'ici 2015 , le CLC/DPE polarise les initiatives majeures et les programmes locaux de développement dans les secteurs sociaux de base.</p>	<p>Les rapports de suivi.</p> <p>Les témoignages des populations.</p>	<p>La volonté d'ouverture et l'engagement des dirigeants du CLC, liés à une bonne capacité de management peuvent être d'un apport déterminant par rapport au repositionnement stratégique du CLC dans la sphère communale.</p>

Objectif général : L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION (SV)	HYPOTHESES
<p>Résultat 1 : - l'auto prise en charge sanitaire est promue et assurée pour une frange importante de la population de la commune d'arrondissement;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - fonctionnalité d'au moins une structure de santé sur 2 et relèvement du plateau technique des espaces de santé communautaires d'ici 2015 ; - accès aux services pour les populations et couverture sanitaire assurée à au moins 10% de la population de la commune d'arrondissement de Pikine-Est d'ici 2012; - diminution du ¼ du taux de prévalence de certaines maladies comme le paludisme, le diabète et les maladies infantiles (rougeole, coqueluche, poliomyélite etc) d'ici 2015; - la mutuelle de santé fonctionnelle atteignant au moins le seuil critique de 6000 adhérents d'ici 2012. 	<p>Les rapports des services déconcentrés de la santé (district sanitaire, région médicale).</p> <p>Les rapports de suivi périodique de la mutuelle.</p>	<p>Le renforcement des initiatives en matière de santé par le biais de la coopération et de l'appui au développement, peut être un des leviers appréciables de la promotion de la santé</p>
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - implication dans le fonctionnement des comités de santé actifs dans les postes de Touba Diacksao et Cité Pépinière ; - organisation de journées médicales (consultations, soins, dons de sang) ; - parrainage de cibles défavorisées (nécessiteux, talibés et personnes de 3^{ème} âge indigentes) ; - formation de relais /sensibilisateurs en matière de mutualité - restructuration et renforcement organisationnel de la mutuelle Sante Yalla ; - Sensibilisation / IEC / mobilisation sociale autour des questions d'auto prise en charge médicale ; - mise en place d'un fonds de solidarité pour appuyer la mutuelle Sante Yalla ; - appui à l'acquisition d'un siège pour la mutuelle communale Sante Yalla ; - élaboration et mise en œuvre d'une politique de partenariat avec des organismes d'appui aux mutuelles de santé 		<p>Les rapports de réunion des comités de santé.</p> <p>Les rapports d'activités.</p> <p>Les rapports de suivi des projets.</p> <p>Les rapports de formation.</p>	

Objectif général : L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION (SV)	HYPOTHESES
<p>Résultat 2 : l'accès durable à la formation professionnelle et à l'éducation de base est sensiblement amélioré ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - au moins 500 jeunes (filles et garçons) formés à différents métiers sur les 5 ans à venir ; - le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école amélioré de 5% chaque année au niveau de la commune de Pikine-Est ; - le taux d'échec scolaire réduit au moins du ¼ d'ici 7 ans. 	<p>Les rapports de suivi. Les rapports de l'IDEN</p>	<p>La reconnaissance des structures socio-éducatives des OCB comme opérateurs formalisés peut être d'un apport considérable à la l'augmentation consécutive du TBS. La divergence dans les approches est un facteur de blocage.</p>
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissement de la carte éducative de Pikine-Est - recherche-action pour la mise en place d'un centre de formation professionnelle - appuis aux structures de formation professionnelle active dans la commune; - sensibilisation/Information/Mobilisation sociale en direction de l'inscription des filles et de leur maintien à l'école ; - accompagnement et appui institutionnel aux écoles associatives et aux écoles de troisième type ; - appui à la facilitation de la généralisation de l'obtention des bulletins de naissance pour les enfants en âge scolaire; - renforcement des capacités pédagogiques des intervenants des écoles associatives et des daaras. - appui aux initiatives de création et au renforcement des structures d'éducation non formelle - appui aux cellules pédagogiques mises en place par les acteurs éducatifs 		<p>Le rapport d'étude sur l'éducation. Les rapports de suivi. Les rapports d'activités. Les rapports de formation.</p>	

Objectif général : L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION (SV)	HYPOTHESES
<p>Résultat 3 : - le cadre de vie des populations de la commune d'arrondissement, est notablement amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - au moins un quartier de la commune sur deux assainis durablement d'ici 5 ans ; - un système de collecte et de gestion des déchets solides et liquides mis en place et fonctionnel d'ici 7 ans ; - d'ici 5 ans au moins 25% de la population sensibilisé et impliqué dans les actions de gestion du cadre de vie ; - au moins 5 initiatives communautaires d'amélioration du cadre de vie entreprises chaque année au niveau des quartiers de la commune. 	<p>Les rapports d'activités. Les témoignages des populations Les rapports de suivi</p>	<p>L'absence d'une politique concertée entre le CLC, la mairie et les services déconcentrés peut être un facteur de blocages.</p>
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restructuration et dynamisation des CSQ ; - sensibilisation sur l'environnement et l'hygiène et la gestion des déchets ; - formation d'animateurs relais en PHAST (Participatory Hygiene And Sanitation Transformation) ; - facilitation à l'obtention de système de collecte des déchets pour les ménages ; - acquisition d'équipements pour les CSQ (matériel d'intervention) ; - campagne de désinfection et de lutte contre les sites larvaires de moustiques ; - organisation de journées d'assainissement des quartiers ; - dotation de bacs à ordures conventionnels aux ménages. 		<p>Les rapports d'activités. Les témoignages des populations Les rapports de suivi Les rapports de formation</p>	

Objectif général : L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.			
LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION (SV)	HYPOTHESES
Résultat 4 : la commune d'arrondissement de Pikine-Est est un pôle culturel émergent dynamique ;	<ul style="list-style-type: none"> - une manifestation ou activité culturelle majeure tenue au moins chaque année ; - 2 artistes au moins promus sur le plan national chaque année ; - 50 artistes au moins formés et/ou renforcés dans leur art par an. - au moins un projet de développement culturel majeur dans le domaine de la production soutenu par les partenaires au développement d'ici 3 ans ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports d'activités. Les témoignages des acteurs culturels. Les rapports de formation 	Le développement des compétences et la professionnalisation des acteurs culturels peut propulser l'émergence de l'expression culturelle à Pikine-Est.
Activités : <ul style="list-style-type: none"> - élaboration et suivi d'un agenda culturel - organisation d'activités culturelles en lien avec l'agenda local, national ou international ; - organisation d'ateliers de formation et de renforcement de capacité artistique ; - appui à l'édition et à la production ; - recherche-action pour un projet de mise en place d'un studio d'enregistrement pour les jeunes talents. 		<ul style="list-style-type: none"> Les rapports d'activités. Les témoignages des acteurs culturels. Les rapports de formation Les documents de projets culturels. 	
Résultat 5 : les disciplines sportives majeures et en priorité le football sont promues ;	<ul style="list-style-type: none"> - au moins 100 nouveaux pratiquants de football de petite catégorie sont enregistrés officiellement chaque année ; - une vingtaine d'encadreurs d'écoles de football au moins formés d'ici 3 ans ; - au moins 10 jeunes footballeurs casés dans des centres formation professionnelle par an ; - une autre discipline différente du football et de la lutte au moins promue et renforcée d'ici 5 ans ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports de suivi. Les rapports de formations 	L'inadéquation de notre démarche par rapport à la politique de l'Etat en matière d'appui aux disciplines sportives est un frein à l'émergence d'un sport de haut niveau.

Objectif général : L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION (SV)	HYPOTHESES
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui à l'aménagement d'espaces de jeux et d'entraînement; - organisation de compétitions de la petite catégorie ; - formation technique des encadreurs ; - recherche-action pour la mise en place d'un centre de formation de football communal ; - organisation de journée de réflexion sur des disciplines sportives. 		<p>Les rapports d'activités Les rapports de suivi Les rapports de formation</p>	
<p>Résultat 6 : l'accès aux financements pour la promotion de l'entrepreneuriat local et des AGR est facilité ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de 10% du taux d'épargne des ménages en 7 ans ; - augmentation de 25% du volume de financement d'ici 3 ans ; - au moins 50 emplois stables créés à partir des AGR par an ; - 100 nouveaux bénéficiaires de financement de projets bancables d'ici 5 ans ; - atteinte d'au moins 70% du taux de remboursement ; - augmentation d'au moins 25% du revenu des bénéficiaires ; - au moins 5 nouvelles micro entreprises créées chaque année. 	<p>Les rapports d'étude sur l'épargne locale. Les rapports de suivi des lignes de crédit. Les rapports des IMF. Les études d'impact économique sur les initiatives d'entrepreneuriat et des ménages.</p>	<p>L'ouverture d'une concertation et la mise en place de mécanismes de coopération avec les IMF et les organismes d'appui aux PME serait un atout pour la promotion de l'entrepreneuriat.</p>
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation et prises de mesures incitatives par rapport à l'épargne et au crédit ; - mise en place d'un incubateur de micros entreprises ; - formations en entrepreneuriat et gestion de PME ; - mise en place de lignes de financement de projets bancables ; - financement de projets bancables ; - suivi-évaluation des lignes de financements. 		<p>Les rapports d'activités Les rapports de suivi Les rapports de formation Les dossiers de projets et financement des bénéficiaires.</p>	

Objectif général : L'objectif général qui est visé à travers ce plan stratégique est de renforcer le positionnement institutionnel du CLC et des organisations composantes au niveau local.

LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	SOURCES DE VERIFICATION (SV)	HYPOTHESES
<p>Objectif spécifique 3 : Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques relatives aux compétences transférées à la collectivité locale.</p>	<p>- d'ici 2015 une concertation permanente établie entre le CLC/DPE et la mairie à travers ses commissions par rapport à la préparation des programmes et plans budgétaires annuels;</p>	<p>Les PV et comptes rendus de rencontre CLC/Mairie. La convention cadre de collaboration.</p>	<p>Les changements qui interviennent à la tête des deux institutions (équipe municipale et bureau du CLC) peuvent un facteur de perpétuel recommencement par rapport au processus.</p>
<p>Résultat 1 : les politiques et programmes relatifs aux compétences transférées sont élaborés de manière participative ;</p>	<p>- d'ici 2010 au moins chaque session budgétaire annuelle est élargie aux acteurs associatifs; - d'ici 2009 une concertation élargie impliquant tous les acteurs et intervenants locaux est organisée conjointement par le CLC et la mairie ; - d'ici 2010 au moins une initiative allant dans le sens de la définition d'un plan de développement de la commune menée de manière participative.</p>	<p>Les PV des délibérations du conseil municipal. Les comptes rendus et rapports d'atelier. Les documents de projets élaborés Les rapports d'activités.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - appui à l'organisation de rencontres d'échanges périodiques entre le CLC et les commissions de la mairie ; - appui à l'organisation d'ateliers de réflexion sur les volets d'intervention ; - appui à l'organisation du forum communal - appui à l'élaboration du plan local de développement et du plan d'investissement communal ; 		<p>Les comptes rendus et rapports d'atelier. Les documents de projets élaborés Les rapports d'activités.</p>	
